

Agrément Technique ATG avec Certification



PARACHEVEMENT
Support d'enduit

Stucanet®

Valable du 30/08/2021
au 29/8/2026

Opérateur d'Agrément et de Certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon 53 – 1040 Bruxelles
www.bcca.be – info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

N.V. BEKAERT S.A.
Bekaertstraat 2
8550 ZWEVEGEM
Tél. : +32 (0)56 76 61 10
Site Internet : <http://stucanet.bekaert.com>
Courriel : infobuilding@bekaert.com



1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable indépendante du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'Agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le Titulaire d'Agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Objet

Stucanet® est un support pour enduits à base de plâtre, de chaux-ciment et de ciment. Le panneau est fixé mécaniquement sur du bois, un profilé en C, un profilé IPE, du béton ou une maçonnerie (fig. 1 et 2). Le produit répond aux exigences de la norme NBN EN 13658-1 et NBN EN 13658-2 et est destiné à servir comme support pour les travaux de plâtrage intérieurs et extérieurs sur les murs, les plafonds ou les colonnes.

3 Matériaux (fig. 3 et 4)

3.1 Types Stucanet®

Stucanet® se compose d'un treillis de fils d'acier galvanisé à faible teneur en carbone ou en fils inoxydables (type 1.4310 selon la norme NBN EN 10088-1) soudé par points. Un carton perforé absorbant l'humidité est placé entre les fils longitudinaux et transversaux (fig. 1 et 2). Ces perforations permettent à l'enduit de se fixer autour des fils d'acier.

Selon le type, le système comporte deux fils parallèles tous les 150 mm dans le sens de la largeur (Stucanet® S, S-E et S-H) ou un seul fil plat (Stucanet® 80) pour renforcer et fixer le panneau.

La face à enduire est la face sur laquelle les fils transversaux sont visibles sur toute la longueur et sur laquelle la dénomination type est imprimée. La face arrière du panneau peut éventuellement être recouverte de papier bitumé.

Stucanet® est disponible dans les exécutions suivantes :

- Exécution normale : Stucanet® S et Stucanet® 80
- Exécution avec papier bitumé : Stucanet® S-H
- Exécution inoxydable : Stucanet® S-E

Lorsque Stucanet® est en contact avec une structure portante pouvant rouiller, il y a lieu d'utiliser Stucanet® S-H.

Lorsque la couche d'enduit offre trop peu de protection contre la corrosion dans des conditions humides, il convient d'utiliser Stucanet® S-E (par ex. pour des applications extérieures).

3.2 Le panneau Stucanet

Tableau 1 – Dimensions et masse

	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions (mm)			
longueur (± 1 %)	2395	2395	2395 (+121*)
largeur (± 15 mm)	705	705	705 (+81*)
Masse			
Masse du panneau (g)	2480	1860	2170
Masse (g/m²)	1470	1020	1200
*: S-H = recouvrement de papier bitumé			

Le panneau se compose des éléments suivants :

3.2.1 Treillis soudé

Tableau 2 – Caractéristiques du treillis

Caractéristique	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions des mailles sur les bords longitudinaux du panneau (mm)	38 x 27	38 x 27	38 x 27
Dimensions des mailles (mm)	38 x 50	38 x 50	38 x 50
Diamètre des fils longitudinaux et transversaux (mm)	1,50	1,50	1,50
Dimensions des fils de fixation (mm)	6,00 x 2,00	1,50	1,50
Dimensions des fils de renfort (mm)		2,00	2,00

3.2.2 Carton

Tableau 3 – Caractéristiques du carton

Caractéristique	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions (mm)	2395 x 680		
Épaisseur (mm)	(0,45 ± 0,035)		
Masse (g/m²)	env. 245 (perforé)		
Dimensions des trous (mm)	trous 64 x 12	au droit des fils de fixation : 64 x 17 tous les autres : 64 x 12	

3.2.3 Papier hydrofuge (pour Stucanet® S-H) - Papier bitumé

Tableau 4 – Caractéristiques du papier hydrofuge

Caractéristique	Valeur
Composition	Deux feuilles de papier kraft collées avec du bitume
Dimensions (mm)	2470 x 750 (± 3)
Masse (g/m²)	Env. 150 (2 x 45 + 60)

3.3 Moyens de fixation (ne font pas partie de l'ATG)

- **Sur lattage en bois** (épaisseur minimale de 25 mm) : crampons, clous ou agrafes inoxydables ou galvanisés d'un diamètre de 1,50 mm et d'une longueur de fixation de 25 mm. La longueur de fixation des agrafes ne peut pas excéder l'épaisseur du lattage, afin de ne pas endommager les couches sous-jacentes.
- **Sur ossature en fil métallique** : fil de ligature inoxydable ou galvanisé (diamètre 1,2 mm) présentant une résistance à l'ouverture d'environ 400 N. L'utilisation de matériaux différents dans la même construction est à éviter.
- **Sur profilés métalliques** : vis inoxydables ou galvanisées (diamètre 5 mm).
- **Sur béton ou maçonnerie** : vis inoxydables ou galvanisées et chevilles (diamètre 5 mm).

4 Production et commercialisation

Stucanet® est fabriqué par Bekaert Hlohovec, a.s., Slovaquie. Le produit est commercialisé par Bekaert S.A., 8850 Zwevegem. Une assistance technique est fournie sur demande par BEKAERT S.A.

Les panneaux Stucanet® sont emballés comme suit :

Tableau 5 – Caractéristiques de l'emballage

Conditionnement	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Par paquet	15	15	10
Par palette	120	375	200

Chaque paquet est identifié au moyen d'un numéro de suivi garantissant la traçabilité.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données nécessaires la marque et le numéro d'ATG.

5 Pose

Stucanet® peut être appliqué sur les systèmes portants suivants :

- un lattage en bois ou lattis métallique, fixé sur une structure portante
- du béton ou une maçonnerie
- un profilé métallique (par ex. C, IPE,...)
- une paroi revêtue d'un enduit

5.1 Structure portante

La structure portante présente la rigidité et la stabilité requises.

5.2 Lattage

Il convient d'appliquer sur la structure portante un lattage (figures 5a et 5b, point 1) sur lequel les panneaux Stucanet® seront fixés :

- **Revêtement de mur** : la distance maximale entre deux appuis s'élève à 45 cm pour Stucanet® S, S-E et S-H et à 60 cm pour Stucanet® 80 (voir les figures 5a et 5b).
- **Revêtement de plafond** : la distance maximale entre deux appuis s'élève à 45 cm pour Stucanet® S, S-E et S-H et à 60 cm pour Stucanet® 80 (voir les figures 6a et 6b). Dans le cas d'une ossature en fers à béton (diamètre min. de 8 mm), cette distance maximum s'établit également à 45 cm (voir la figure 7).

Les éléments de renfort seront appliqués dans ce lattage pour la fixation d'appareils ou d'objets.

5.3 Pose de Stucanet®

Stucanet® peut être appliqué sur des surfaces planes ou courbes. Le panneau Stucanet® (figures 5a et b, point 2) est posé avec son côté longitudinal perpendiculairement aux appuis de sorte que les extrémités se situent au droit d'un appui. Le panneau Stucanet® est fixé tous les 15 cm aux fils de fixation ou de renfort. Les lignes en pointillés sur le carton indiquent la ligne des points de fixation.

Les panneaux Stucanet® doivent se recouvrir dans les deux sens d'une maille complète. Ils sont appareillés avec une fixation entre eux tous les 15 cm. Les panneaux sont toujours posés en appareillage d'un demi-panneau. Le chevauchement de 4 panneaux n'est pas autorisé.

Dans le cas de recouvrements plus importants (> 15 cm), décartonnez le panneau supérieur de sorte à permettre une bonne adhérence de l'enduit. Les raccords entre deux panneaux ne peuvent pas être alignés sur les montants d'une porte, les cadres de fenêtres ou un angle.

Le raccord d'un panneau Stucanet® avec un mur plein s'établit au moins à trois mailles dont il y a lieu, dans ce cas également, d'ôter le carton. Le recouvrement des joints du papier kraft (Stucanet® S-H) se présente toujours au droit d'un appui.

5.4 Application de l'enduit

L'enduit est appliqué en une ou plusieurs couches (figures 5a et 5b, points 3 et 4).

La première couche d'enduit (couche de fond) doit être appliquée sur un Stucanet® sec et le pH de l'enduit ne peut dépasser 12,5 lors de l'application.

Le mortier doit être pressé à travers les perforations dans le carton de sorte à enrober les fils métalliques.

Si une couche supplémentaire d'enduit doit être appliquée, il convient de peigner la première dès qu'elle est posée.

L'épaisseur totale, support d'enduit compris, s'élève à 25 mm au moins et à 50 mm au plus. L'épaisseur de la face visible au-dessus du support doit s'élever au moins à 15 mm.

Dans le cas de l'application d'enduit aux murs, il convient de prévoir un renfort au droit d'un angle sortant (comme par exemple une cornière WIDRA® en toile soudée pour enduit intérieur). Il est recommandé de prévoir à cet endroit un appui pour le panneau Stucanet®.

6 Résultats de l'examen d'Agrément

6.1 Réaction au feu

Classe de réaction au feu E suivant la NBN EN 13501-1.

6.2 Propriétés des fils

Tableau 6 – Propriétés des fils

Type Stucanet®	Dimensions nominales et tolérances	Résistance à la traction NBN EN ISO 6892-1	Teneur en zinc minimale NBN EN 10244-2	Application
	(mm)	(N/mm ²)	(g/m ²)	
S, S-H	1,50 ± 0,045	550	60	Fils longitudinaux et transversaux
S, S-H	1,50 ± 0,045	550	60	Fils de fixation (2 //)
S, S-H	2,00 ± 0,050	550	60	Fils de renfort
S-E	1,50 ± 0,020	550	-	Fils longitudinaux et transversaux
S-E	1,50 ± 0,020	550	-	Fils de fixation (2 //)
S-E	2,00 ± 0,025	550	-	Fils de renfort
80	1,50 ± 0,045	350	60	Fils longitudinaux et transversaux
80	6,00 ± 0,10 x 2,00 ± 0,05	550	60	Fils de renfort et fixation

7 Références

- NBN EN 10088-1:2014 – "Aciers inoxydables - Partie 1: Liste des aciers inoxydables"
- NBN EN 13501-1:2019 - "Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1: Classement à partir des données d'essais de réaction au feu"
- NBN EN 13658-1:2005 - "Lattis et cornières métalliques - Définitions, prescriptions et méthodes d'essai - Partie 1 : Enduits intérieurs"
- NBN EN 13658-2:2005 - "Lattis et cornières métalliques - Définitions, exigences et méthodes d'essai - Partie 2 : Enduits extérieurs"
- NBN EN ISO 6892-1:2020 – "Matériaux métalliques - Essai de traction - Partie 1: Méthode d'essai à température ambiante"
- NBN EN 10244-2:2009 – "Fils et produits tréfilés en acier - Revêtements métalliques non ferreux sur fils d'acier - Partie 2 : Revêtement de zinc ou d'alliage de zinc"

8 Conditions

- Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA^{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA^{tc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{tc}.
- Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG H769) et du délai de validité.
- L'UBA^{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.

9 Figures

Figure 1

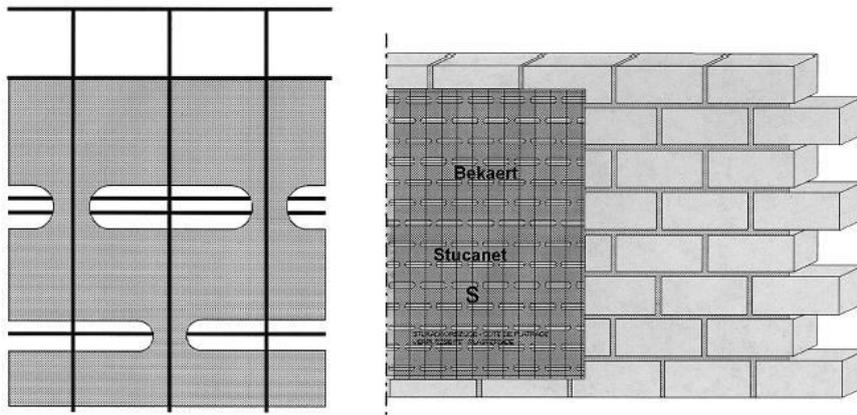


Figure 2

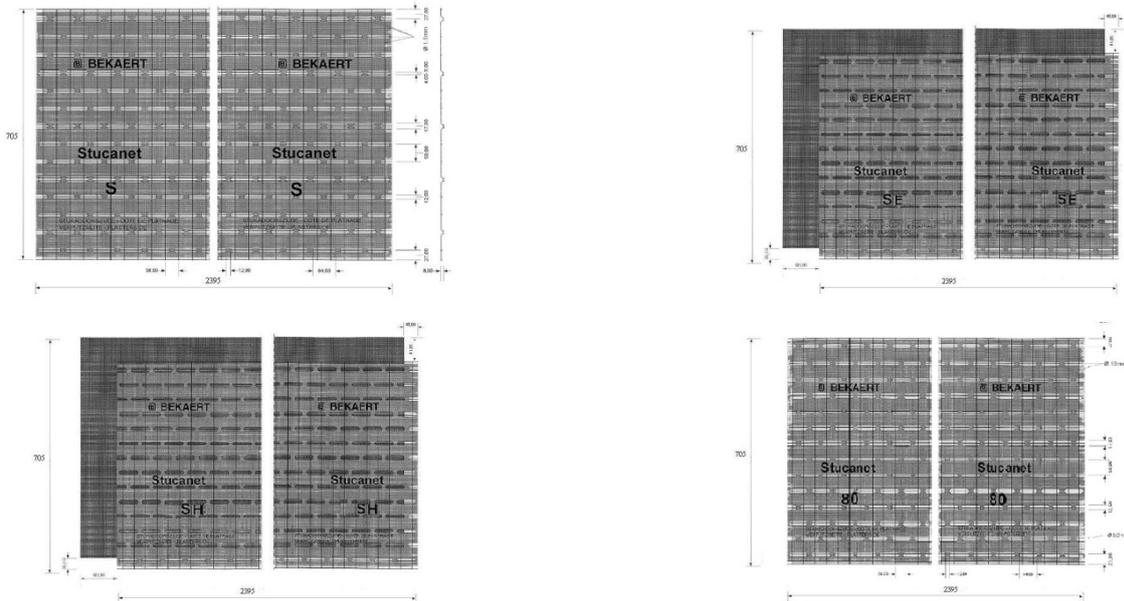


Figure 3

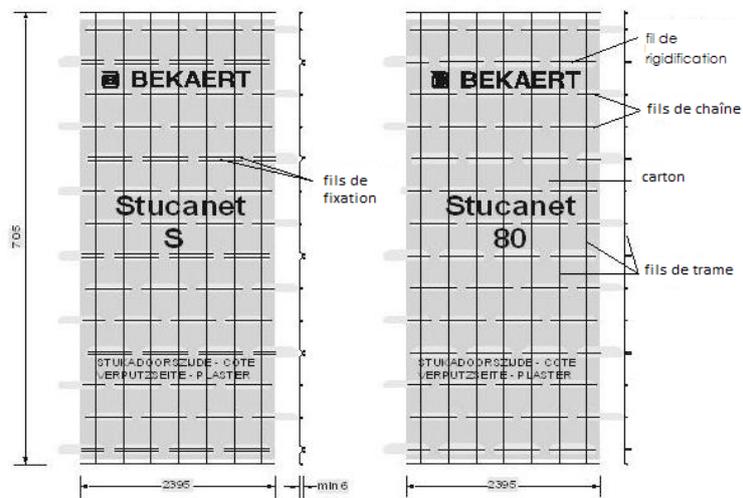
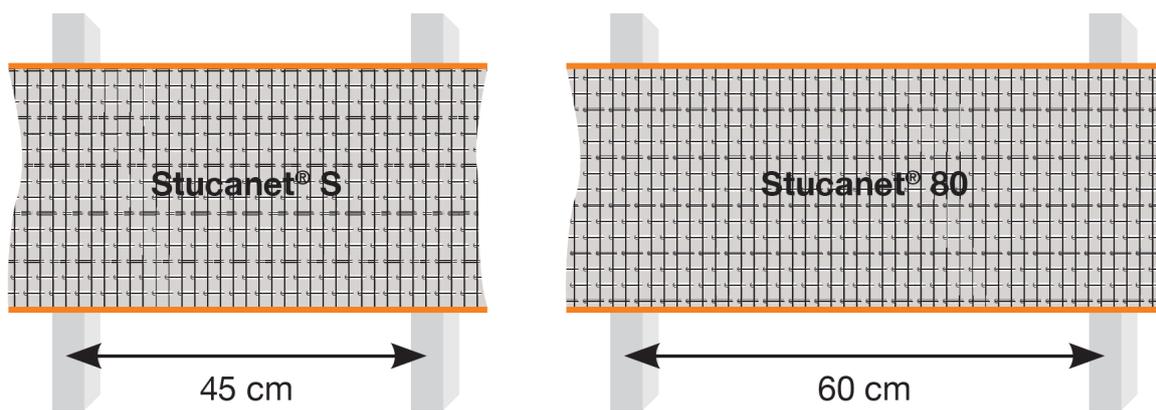


Figure 4



Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "PARACHEVEMENT", accordé le 20 mars 2012.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de publication : 30 août 2021.

Cet ATG remplace l'ATG H769, valable du 21/09/2015 au 20/09/2020. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Adaptations par rapport à la version précédente

- Mise à jour du texte et modifications rédactionnelles
- Ajout d'une liste de références.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de Certification



Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général



Benny de Blaere,
Directeur



Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment
www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction
www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations
www.wftao.com